

ANNEXE 2 : CRITERES DE SELECTION ET MODALITES D'EVALUATION DES PROJETS

Appel à projet n°2019-12-PH-01 de compétence conjointe ARS Occitanie / Conseil Départemental de l'Aveyron

pour la création d'un Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) pour adultes présentant un polyhandicap ou des troubles du spectre autistique (TSA)

THEMES	CRITERES	NOTATION	NOTE
1. Capacité de mise en œuvre (25 points)	1.1 Expérience du promoteur, connaissance et expérience de l'accompagnement des publics, notamment TSA	10	
	1.2 Connaissance du territoire et de ses ressources	5	
	1.3 Capacité à respecter les délais de mise en œuvre notamment le projet immobilier. Pertinence du calendrier de préparation de l'ouverture de la structure	10	
SOUS-TOTAL:		25	
2. Stratégie et pilotage du projet (50 points)	2.1 Adaptation du projet aux besoins du territoire et aux caractéristiques du public cible: pertinence des objectifs fixés avec le profil et les besoins des personnes accueillies	15	
	2.2 Pertinence du projet de l'accueil temporaire (avec ou sans hébergement) : organisation, modalités de fonctionnement	15	
	2.3 Co-construction du projet avec les acteurs (usagers, familles, professionnels sanitaires et médico-sociaux)	10	
	2.4 Nature, modalités et formalisation des partenariats garantissant la continuité des parcours et la variété des interventions. Partenariat avec les hôpitaux psychiatriques et somatiques. Partenariat et mobilisation des structures locales de droit commun	10	
SOUS-TOTAL:		50	

3. Modalités d'accompagnement médico-social proposé (75 points)	3.1 Respect des recommandations de bonnes pratiques HAS et ANESM dans le pré-projet d'établissement	10	
	3.2 Adaptation des modalités de prise en charge médico-sociales: organisation et fonctionnement de l'EAM, gestion des admissions et sorties, prestations délivrées, procédures, outils de communication, etc.	15	
	3.3 Organisation, continuité et coordination des soins	10	
	3.4 Participation et soutien de la famille et de l'entourage dans l'accompagnement mis en place	10	
	3.5 Elaboration et mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement conformes aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles: évaluation, réévaluation, co-construction avec l'usager et la famille, interventions mises en œuvre à partir des évaluations	15	
	3.6 Gestion des risques spécifiques à la population accueillie et protocoles envisagés (notamment comportements problèmes)	10	
	3.7 Garantie des droits des usagers, modalités de mise en place des outils de la loi 2002-2 et démarche d'amélioration continue de la qualité	5	
SOUS-TOTAL:		75	
4. Moyens matériels, humains et financiers (50 points)	4.1 Composition et coordination des équipes pluridisciplinaires : effectifs en ETP, qualifications, organisation (organigramme, fiches de poste, plannings, etc.)	15	
	4.2 Adéquation des compétences avec le projet global, plan de formation continue, supervision des équipes, etc.	10	
	4.3 Pilotage et encadrement: Effectif, qualité et mode de fonctionnement de l'équipe de direction, modalités d'organisation de l'encadrement et soutien des équipes	5	
	4.4 Adéquation du projet architectural: cohérence des locaux et des aménagements avec les spécificités de fonctionnement des personnes accueillies et des conditions de fonctionnement (plages horaires, transports, localisation géographique, etc.) à l'accueil et à l'accompagnement proposés	10	
	4.5 Capacité financière de mise en œuvre du projet, viabilité et sincérité des éléments financiers, clarté et précisions sur l'ensemble des charges intégrées, coût d'investissement et plan de financement de l'opération, coût de fonctionnement et incidence des mutualisations	10	
SOUS-TOTAL:		50	
TOTAL		200	
Rang de classement			